

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 avril 2011 à 16h00

L'an deux mille onze et le 18 avril à 16h00, les membres du Conseil Municipal de Venanson, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de VENANSON, sous la présidence de Monsieur Claude GUIGO, Maire.

MM. Claude GUIGO – Gérard MILONI – Franck GUIGO – Marc LAPORTE – Annie MEREUX – Olivier LAMAS – Alain MUGNAÏNI – Claude GIORCELLI – ~~Simone MASSONI~~ – Charlotte RULFI – ~~Jean-Louis BAUZIN~~

Absents : Simone MASSONI (pouvoir à Claude GUIGO) – Jean-Louis BAUZIN

Secrétaire de séance : Annie MEREUX

Le quorum étant atteint, le Maire annonce la séance ouverte.

Madame Annie MEREUX est nommée secrétaire de séance.

Il est demandé au conseil municipal de retirer un point à l'ordre du jour, concernant la vente de la maison de l'instituteur. Ceci est accepté à l'unanimité

Approbation du compte rendu de la séance du 05.03.2011 : après lecture par Gérard MILONI, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

BUDGET DE LA COMMUNE

1) Approbation du compte administratif 2010

Monsieur Gérard MILONI présente le compte administratif 2010, dressé par Monsieur Claude GUIGO, Maire, qui peut se résumer comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Charges nettes	241 604.36 €	Charges nettes	233 718.77 €
Produits nets	278 401.76 €	Produits nets	202 401.76 €
Excédent de l'exercice	36 797.40 €	Déficit de l'exercice	31 109.51 €
Excédent de clôture	50 347.79 €	Excédent de clôture	12 328.47 €
		Restes à réaliser recettes	0 €
		Restes à réaliser dépenses	0 €

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le compte administratif 2010.

2) Approbation du compte de gestion 2010

Le Conseil municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3) Approbation du budget 2011

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2011 de la Commune s'établissant comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	278 007.79 €	Dépenses	358 259.26 €
Recettes	278 007.79 €	<i>Dont reste à réaliser</i>	<i>0 €</i>
<i>Dont excédent antérieur reporté</i>	<i>30 347.79 €</i>	Recettes	358 259.26 €
		<i>Dont excédent antérieur reporté</i>	<i>12 328.47 €</i>
		<i>Dont restes à réaliser</i>	<i>0 €</i>

Il est précisé que le budget 2011 est en diminution par rapport à celui de l'année précédente, et qu'il est toujours impératif de réaliser des économies sur le fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** le Budget Primitif 2011 de la Commune de VENANSON.

4) Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2010 du budget communal :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 50 347.79 €,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Somme à affecter au compte 1068 20 000 €
- Excédent reporté (compte 002) 30 347.79 €

BUDGET DE LA REA

1) Approbation du compte administratif 2010

Monsieur Gérard MILONI présente le compte administratif 2010 de la REA, dressé par Monsieur Claude GUIGO, Maire, qui peut se résumer comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Charges nettes	33 282.87 €	Charges nettes	84 565.98 €
Produits nets	35 890.13 €	Produits nets	64 203.24 €
Excédent de l'exercice	2 607.26 €	Déficit de l'exercice	20 362.74 €
Excédent de clôture	27 401.51 €	Déficit de clôture	20 872.26 €
		Restes à réaliser recettes	0 €
		Restes à réaliser dépenses	0 €

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le compte administratif 2010.

2) Approbation du compte de gestion 2010

Le Conseil municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, déclare que le compte de gestion de la REA dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3) Approbation du budget 2011

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2011 de la REA s'établissant comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	43 936.25 €	Dépenses	95 848.51 €
Recettes	43 936.25 €	<i>Dont reste à réaliser</i>	0 €
<i>Dont excédent antérieur reporté</i>	5 529.25 €	<i>Dont déficit antérieur reporté</i>	20 872.26 €
		Recettes	95 848.51 €
		<i>Dont restes à réaliser</i>	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** le Budget Primitif 2011 de la REA de VENANSON.

4) Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2010 du budget de la REA :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 27 401.51 €,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Somme à affecter au compte 1068 : 21 872.26 €
- Excédent reporté (compte 002) : 5 529.25 €

VOTE DES QUATRE TAXES

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de voter le taux des 4 taxes locales (taxe habitation, foncier bâti, foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises) pour l'année 2011.

Il expose que pour pouvoir équilibrer le budget 2011, il est nécessaire d'augmenter les taux de 7 %. En effet, l'absence de coupes de bois et le moratoire sur le photovoltaïque ne permettent pas à la commune de recevoir des recettes supplémentaires.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de voter les taux suivants pour l'année 2011, à savoir :

- Taxe habitation 21.45 %
- Foncier bâti 12.33 %
- Foncier non bâti 19.03 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) 27.38 %

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LE DENEIGEMENT DE SAISON 2010/2011

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil général finance les travaux qui ont été entrepris pour déblayer les voies communales lors du déneigement concernant la saison 2010/2011.

Les diverses factures qui couvrent cette période s'élèvent à un total de 3 145 €.

Le Conseil Municipal, sollicite du Conseil général, une aide financière au taux maximum pour le déneigement des voies communales pour la saison 2010/2011.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE VTT

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé :

- de développer la pratique du VTT dans la Commune
- d'étudier le potentiel de la Commune en la matière,
- de réaliser une première boucle sur son territoire.

Le Maire rappelle également que la Commune fait partie de l'Association des Communes du Pays de la Vésubie qui a signé avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur une Convention de Développement des Activités de Pleine Nature le 31 janvier 2011 dans laquelle les projets d'Etude et de Création d'un circuit de VTT de type cross country et enduro est inscrit.

Monsieur le Maire présente alors le Cahier des Charges de l'Etude dont l'objectif consiste à :

- étudier techniquement plusieurs itinéraires et leurs liaisons avec les itinéraires existants à la Colmiane - Commune de Valdeblore - et dans les autres communes voisines,
- élaborer un cahier des charges pour l'aménagement et la signalétique des futurs itinéraires qui permettront de créer un site d'envergure à l'échelle du Pôle Touristique Vésubie – Mercantour – Valdeblore.

Monsieur le Maire précise :

- que le montant prévisionnel de cette étude a été estimé à 3.000 € HT et qu'une demande d'intervention financière sera adressée à la Région PACA, dans le cadre de la Convention de Développement des Activités de Pleine Nature signée le 31 janvier 2011, pour un montant de 2.400 € HT représentant 80 % du coût prévisionnel de l'étude,
- que l'étude concerne l'ensemble de la Commune de Venanson.

Le conseil municipal :

- **Valide** le principe de l'Etude et le contenu du Cahier des Charges,
- **Approuve** le plan de financement de l'étude et la demande d'intervention financière adressée à la Région PACA pour un montant de 2.400 € HT représentant 80 % du coût prévisionnel de l'étude,
- **Autorise** le Maire à :
 - o Solliciter l'aide financière de la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour réaliser cette Etude concernant le projet de création d'un circuit de VTT de type cross country et qui devra pleinement participer au développement touristique de la Commune et du Pays de la Vésubie.
 - o Fournir et signer toutes les pièces nécessaires à l'intervention financière sollicitée auprès de la Région PACA,
 - o Lancer la consultation pour la réalisation de l'étude,
 - o Rechercher toutes les aides techniques et financières complémentaires qui seraient nécessaires pour mener à bien cette Etude de Faisabilité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réaménagement de la vacherie de Salès. Il expose que ce projet doit se réaliser en 3 phases.

- Phase 1 : réhabilitation et construction des bâtiments agricoles pour permettre l'installation d'un couple d'agriculteur, exploitant principalement un troupeau de 40 chèvres.
- Phase 2 : Réhabilitation du logement de berger pour permettre l'installation d'une famille.

- Phase 3 : construction de l'auberge et des gîtes en vue de la mise en place d'un site agritouristique.

La phase 1 est l'objet de la présente délibération.

Le Maire rappelle que les premières études pastorales, technico économiques et architecturales démontrent la faisabilité de la phase 1 du projet. Il explique également que des agriculteurs se montrent déjà intéressés par une installation en temps que chevrier. L'avant projet sommaire de l'architecte estime le coût de la phase 1 à 491 000 € HT.

A ce stade du projet, il convient d'en valider le principe, de demander les soutiens financiers et de confier la délégation de la maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes Vésubie Mercantour.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Etat (DETR) :	122 750 €	(25 %)
Région :	73 650 €	(15 %)
Conseil général :	147 300	(30 %)
Europe :	49 100 €	(10 %)
Autofinancement :	98 200	(20%)
TOTAL :	491 000	(100%)

Le Conseil Municipal :

- **approuve** le projet de réaménagement de la vacherie tel qu'énoncé ci-dessus, pour un montant HT de 491 000 €,
- **approuve** le plan de financement sus mentionné, et **sollicite** en conséquence les subventions auprès de l'Etat (au titre de la DETR), auprès de la Région, auprès du Conseil général, et auprès de l'Europe,
- **délègue** la maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes Vésubie Mercantour,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADHESION

Monsieur le Maire présente la demande d'adhésion de la fondation du patrimoine pour l'année 2011 d'un montant de 50 €

Il propose d'accepter cette adhésion, pour soutenir les actions de préservation du patrimoine. La commune pourra également faire appel à cette fondation pour restaurer certains édifices.

Le Conseil Municipal décide **d'adhérer** à la fondation du patrimoine pour 2011.

ADHESION SICTIAM

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Comité syndical du SICTIAM, qui s'est tenu en date du 10 décembre 2010 a décidé d'approuver l'adhésion et le retrait des collectivités et établissements suivants :

ADHESIONS : SIFRO (Protection contre les inondations et la préservation environnementale de la Frayère et de Roquebillière), Syndicat Mixte de Développement de la Haute Vésubie, Communauté de Communes Pays Mer Estérel, SDIS des Alpes-Maritimes, Communauté de Communes du Pays de Fayence, SIGLE (contrat de baie Golf de Lérins), Ville de Nice, Ville de Grasse, Commune de Villeneuve-Loubet, Conseil général des Alpes-Maritimes, Communauté d'Agglomération Sophia-

Antipolis (CASA), Commune de Peillon, Ville de la Seyne sur Mer, SIPLOP (Protection du Littoral Ouest contre la Pollution), Ville de Cagnes sur Mer, Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur, Ville de Cannes, Syndicat Jeunesse et Sport de la Colle sur Loup et Saint Paul (SIJES), CCAS de Mandelieu, Ville de Saint Laurent du Var, Régie d'Electricité de Roquebillière.

RETRAIT : Trans en Provence.

Le Conseil Municipal, **approuve** les adhésions et retraits du SICTIAM pour l'année 2010.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire signale qu'un COPIL concernant la Vacherie de Salès sera organisé. La date reste à fixer.

Monsieur le Maire indique également que l'étude sur le canal du Libaret est terminée, et qu'une présentation de cette étude au Conseil municipal sera organisée. La date reste à fixer.

Il souhaite d'autre part que l'opération Sylvo pastorale, qui doit être menée par Christophe MARRO débute rapidement. Pour cela, la convention organisant l'opération doit être conclue.

Monsieur le Maire rappelle les prochaines festivités :

- le 7 mai : « Frontière » organisé par les rencontres de Venanson sur le thème des racines
- le 8 mai : cérémonie commémorative de la victoire de 1945.
- le 12 juin : vide-grenier. Le four à pain sera allumé. Il faut également faire venir des commerçants. Les services municipaux sont à la disposition d'Ange VOLPI, qui ne peut organiser seul cette brocante.

Il est rappelé que le tour des crêtes 2010 a coûté 7 € par participants et qu'il n'est pas question de le rendre payant. Il s'agit d'une manifestation familiale, traditionnelle, dédiée aux Venansonnois, le repas est un remerciement aux participants.

Monsieur MOURMANS demande où en est le projet de piste de Rigons. Franck GUIGO lui répond qu'il faut d'abord obtenir l'accord des propriétaires. Le Géomètre MATTEUDI doit transmettre à la mairie un modèle de contrat. Puis il faudra faire une proposition de tracer à Force 06.

D'autre part, Monsieur MOURMANS annonce que le quartier de Rigons organisera une fête, le 16 juillet, à laquelle tout le village sera convié.

Monsieur le Maire indique que Monseigneur SANKALE, Evêque de Nice, viendra à La Bollène lundi 9 mai.

Enfin, Monsieur le Maire annonce que des journées autour du photovoltaïque et de la lavande seront organisées cet été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00.